



Déclaration conjointe de la Commission européenne et des États-Unis sur le cadre transatlantique de protection des données personnelles

Bruxelles, le 25 mars 2022

La Commission européenne et les États-Unis annoncent qu'ils ont convenu d'un accord de principe sur un nouveau cadre transatlantique de protection des données personnelles, qui favorisera les flux de données transatlantiques et répondra aux préoccupations exprimées par la Cour de justice de l'Union européenne dans l'arrêt Schrems II de juillet 2020.

Ce nouveau cadre marque un engagement sans précédent de la part des États-Unis à mettre en œuvre des réformes qui renforceront les mécanismes de protection de la vie privée et les libertés civiles applicables aux activités américaines de renseignement d'origine électromagnétique. En vertu du cadre transatlantique de protection des données personnelles, les États-Unis doivent mettre en place de nouvelles garanties pour garantir que les activités de surveillance des signaux sont nécessaires et proportionnées à la poursuite d'objectifs de sécurité nationale définis, établir un mécanisme de recours indépendant à deux niveaux doté d'un pouvoir contraignant pour mesures correctives directes et améliorer la surveillance rigoureuse et multidimensionnelle des activités de renseignement électromagnétique pour assurer le respect des limites imposées aux activités de surveillance.

Le cadre transatlantique de protection des données personnelles est le fruit de plus d'un an de négociations approfondies entre les États-Unis et l'Union européenne, menées par la secrétaire d'État au commerce, Gina Raimondo, et le commissaire à la justice, Didier Reynders. Il fournira une base durable pour les flux de données transatlantiques, qui sont essentiels pour protéger les droits des citoyens et permettre le commerce transatlantique dans tous les secteurs de l'économie, y compris pour les petites et moyennes entreprises. En faisant progresser les flux de données transfrontaliers, le nouveau cadre favorisera une économie numérique inclusive à laquelle tous les citoyens peuvent participer et dans laquelle les entreprises de toutes tailles de tous nos pays peuvent prospérer.

Cette annonce est une nouvelle démonstration de la force des relations entre les États-Unis et l'Union européenne, dans la mesure où nous continuons à approfondir notre partenariat en tant que communauté de démocraties afin de garantir à la fois la sécurité et le respect de la vie privée et de permettre des opportunités économiques pour nos entreprises et nos citoyens. Le nouveau cadre facilitera la poursuite de la coopération entre les États-Unis et l'UE, notamment par l'intermédiaire du Conseil du commerce et de la technologie et par le biais de forums multilatéraux, tels que l'Organisation de coopération et de développement économiques, sur les politiques numériques.

Les équipes du gouvernement américain et de la Commission européenne vont maintenant poursuivre leur coopération en vue de traduire cet arrangement en documents juridiques qui devront être adoptés de part et d'autre pour mettre en place ce nouveau cadre transatlantique de protection des données personnelles. À cette fin, ces engagements américains seront inclus dans un décret qui constituera la base de l'évaluation de la Commission dans sa future décision d'adéquation.

Pour en savoir plus

[Fiche d'information sur le cadre transatlantique de protection des données personnelles](#)

IP/22/2087

Personnes de contact pour la presse:

[Christian WIGAND](#) (+32 2 296 22 53)

[Katarzyna KOLANKO](#) (+ 32 2 296 34 44)

[Cristina TORRES CASTILLO](#) (+32 2 29 90679)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)

Related media

 [Cybersecurity](#)